



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

gestion

Question orale n° 1545

Texte de la question

M. Christophe Caresche s'adresse à M. le ministre de la défense et des anciens combattants. L'État (ministère de la défense) est propriétaire à Paris de plusieurs terrains inoccupés. L'un de ces terrains, situé 82-86 boulevard Ney dans le 18e arrondissement de Paris, fait l'objet de discussions entre la ville de Paris et l'État en vue de son rachat, et ce depuis plusieurs années. À ce jour, ces discussions n'ont toujours pas abouti. Compte tenu de la pénurie de logements à Paris, et singulièrement dans le 18e arrondissement qui compte plus de 10 000 demandes de logements sociaux en attente, la cession par l'État de ses terrains inoccupés à la ville de Paris afin d'y construire des logements revêt une importance particulière. Le maire de Paris a d'ailleurs récemment appelé l'attention de M. le Premier ministre sur ce sujet. Au moment où le ministère de la défense prépare le regroupement de ses services dans de nouveaux locaux dans le 15e arrondissement, il souhaite connaître les intentions de l'État quant au terrain situé 82-86 boulevard Ney dans le 18e arrondissement.

Texte de la réponse

CESSION PAR L'ÉTAT DE TERRAINS

DANS LE 18E ARRONDISSEMENT DE PARIS

M. le président. La parole est à M. Christophe Caresche, pour exposer sa question, n° 1545, relative à la cession par l'État de terrains dans le 18e arrondissement de Paris.

M. Christophe Caresche. J'appelle l'attention du ministre de la défense sur la situation de la caserne Gley, située au 82 boulevard Ney dans le 18e arrondissement de Paris. Cette caserne, désaffectée depuis 2004, fait l'objet d'un projet d'aménagement urbain important. Or, lorsqu'elle a été désaffectée, le préfet de région a décidé, avec l'accord des élus locaux - Daniel Vaillant et moi-même - d'y installer provisoirement, pour les demandeurs d'asile, un centre d'hébergement d'urgence d'une capacité de cent personnes. L'État, par la voix du préfet, avait très clairement indiqué que cette fonction d'accueil devait durer deux ans.

Sept ans plus tard, ce centre est toujours en activité avec une capacité qui a augmenté considérablement puisqu'il accueille aujourd'hui, chaque jour, quelque 400 réfugiés.

La municipalité parisienne, ayant engagé une requalification urbaine des portes de Paris dans le cadre des GPRU, souhaite développer un projet important et a demandé à plusieurs reprises à l'État de lui céder ce terrain. L'État n'y a pas encore répondu favorablement, expliquant qu'il revient à la ville de Paris de trouver un nouveau centre d'hébergement.

Je rappelle qu'il a toujours été convenu, lorsque le préfet a installé ce centre, que ce dernier était provisoire et que l'État, puisque cela relevait de ses compétences, devait trouver une autre solution. C'est la raison pour laquelle, à l'instar du maire du 18e arrondissement, je me permets de demander à nouveau au Gouvernement de mettre ces terrains à la disposition la Ville de Paris pour qu'elle puisse y installer des logements, une école... Il s'agit de réaménager l'ensemble du quartier quitte à trouver une solution dans le même secteur pour maintenir un centre d'hébergement.

En tout cas, je n'accepte pas le blocage de la situation qui dure depuis plusieurs années.

M. le président. La parole est à M. le ministre de la culture et de la communication.

M. Frédéric Mitterrand, *ministre de la culture et de la communication*. Monsieur le député, le ministre de la défense et des anciens combattants étant en déplacement international, je vous prie de bien vouloir l'excuser de ne pas être présent aujourd'hui.

Inutile aux besoins des armées depuis 2004, l'emprise dénommée " Établissement de l'officier d'administration principal Gley " sise 82-86 boulevard Ney, est destinée à être cédée à la ville de Paris. Cette inutilité a été renforcée par le départ, à l'été 2007, du commissariat de l'armée de terre, transféré à Saint-Germain-en-Laye. Le site de " Gley " a été retenu comme centre d'hébergement d'urgence dans le cadre du plan " Grand froid " mis en oeuvre lors des hivers 2004-2005 et 2005-2006. À l'automne 2006, ce centre d'hébergement d'urgence a été rendu actif toute l'année à la demande de la direction des affaires sanitaires et sociales de la ville de Paris. Il dispose d'une capacité de 384 lits dédiés à l'hébergement d'urgence et de 50 lits pour assurer la stabilisation de personnes en réinsertion. Il a également été proposé aux associations de banque alimentaire pour y stocker des denrées alimentaires sur une surface de 4 000 mètres carrés.

Toutefois, conscient des enjeux que représente cette emprise pour la réalisation de logements dans Paris, le ministre de la défense et des anciens combattants a rappelé dans une correspondance du 8 mars 2011 adressée au maire du 18^e arrondissement, son souhait de la céder le plus rapidement possible. Cette position a été confirmée par l'inscription du site dans le plan national de mobilisation du foncier public en faveur du logement.

Par ailleurs, comme toutes les emprises devenues inutiles aux besoins du ministère de la défense et des anciens combattants, elle a vocation à être cédée afin de financer les infrastructures du ministère, conformément à la loi de programmation militaire 2008-2014.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Caresche](#)

Circonscription : Paris (18^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1545

Rubrique : État

Ministère interrogé : Défense et anciens combattants

Ministère attributaire : Défense et anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 juin 2011, page 6383

Réponse publiée le : 29 juin 2011, page 4664

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 21 juin 2011